

LE PROJET DE CONTRAT DE BAIE DES ILES D'OR



C. Romain SERRE - HPN

Synthèse de la première étape du projet :

Concertation et groupes de travail

(Juillet 2007 - Décembre 2008)

Contact : Service Environnement TPM
environnement@tpmed.org

Contact : Service Environnement TPM
environnement@tpmed.org

PREAMBULE

Ce rapport de synthèse constitue un recensement de l'ensemble des thématiques abordées et informations dégagées des différentes réunions organisées dans le cadre de la concertation menée sur le projet de Contrat de baie des Iles d'or.

Il se veut relater le plus fidèlement possible les discussions et échanges qui ont animé ces séances.

Le présent document a été rédigé par le service environnement de Toulon Provence Méditerranée avec l'aide des comptes-rendus des différentes réunions. Néanmoins, il reflète le travail réalisé par l'ensemble des partenaires ayant participé à la phase de concertation préalable.

LISTE DES ORGANISMES PARTICIPANTS

<i>Collectivités territoriales</i>
<ul style="list-style-type: none">❖ Toulon Provence Méditerranée (Service environnement, Service tourisme)❖ Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau❖ Ville de Hyères (Service Eau littoral propreté, Service des ports, Service Politique environnementale, Services techniques)❖ Ville de La Londe les Maures (Service Environnement, Service des ports)❖ Ville de Bormes les Mimosas (Direction générale)❖ Ville de Cuers (Service Eau & assainissement)❖ Ville de Puget-ville❖ Ville de Collobrières❖ Conseil Général du Var (Service Eau & assainissement, Service mer)❖ Conseil Régional PACA❖ Observatoire marin du littoral des Maures
<i>Etat et structures associées</i>
<ul style="list-style-type: none">❖ Parc National de Port-Cros❖ Conservatoire du littoral et des rivages lacustres❖ Préfecture maritime de la Méditerranée❖ Marine Nationale CECMED❖ Délégation Générale de l'Armement❖ Base Aéronavale de Hyères / Le Palyvestre❖ Base Aéronavale de Cuers / Pierrefeu❖ D.D.A.F. (Service Eau & Milieux Aquatiques)❖ A.D.E.M.E.❖ Office National des Forêts❖ Lycée agricole de Hyères
<i>Représentants des usagers</i>
<ul style="list-style-type: none">❖ Groupement des centres de plongée de Hyères❖ Prud'homie de pêche des Salins❖ Prud'homie de pêche du Lavandou❖ Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var❖ Chambre de Commerce et d'Industrie du Var❖ Chambre d'Agriculture du Var

- ❖ Office de tourisme de Hyères
- ❖ Comité départemental de tourisme du Var
- ❖ Association Les amis de la presqu'île de Giens
- ❖ Association Les amis du Niel
- ❖ Fédération M.A.R.T.
- ❖ Association nautique de Saint-Mandrier
- ❖ Association Environnement Méditerranée
- ❖ Association G. COOPER Les jardiniers de la mer
- ❖ Association Naturoscope
- ❖ Association La Londe Environnement
- ❖ Association Explogeo
- ❖ Association Protée
- ❖ Association Les amis des Iles d'Hyères
- ❖ Association A.S.N.A.P.I.G.
- ❖ Association A.V.S.A.N.E.
- ❖ Association Les amis de la terre
- ❖ Association La Parthègue
- ❖ Amphibia Aquapolis
- ❖ Association M.A.L.T.A.E.
- ❖ Fédération du patrimoine maritime méditerranéen
- ❖ Groupement des C.I.L. d'Hyères
- ❖ C.I.L. "Les résidents des quartiers Est de Hyères"
- ❖ C.I.L. de l'Almanarre
- ❖ C.I.L. de Porquerolles
- ❖ C.I.C. Gapeau
- ❖ Association A.I.R.E.
- ❖ Compagnie maritime TLV
- ❖ S.C.R.A.D.H.

Experts

- ❖ Institut Océanographique Paul Ricard
- ❖ I.F.R.E.M.E.R.
- ❖ Conseil Scientifique du Contrat de baie de la rade de Toulon
- ❖ Maison régionale de l'eau
- ❖ Agence d'Urbanisme De l'Aire Toulonnaise
- ❖ Ligue de Protection des Oiseaux
- ❖ Groupe d'Etude du Mérou

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX D'UN CONTRAT DE BAIE

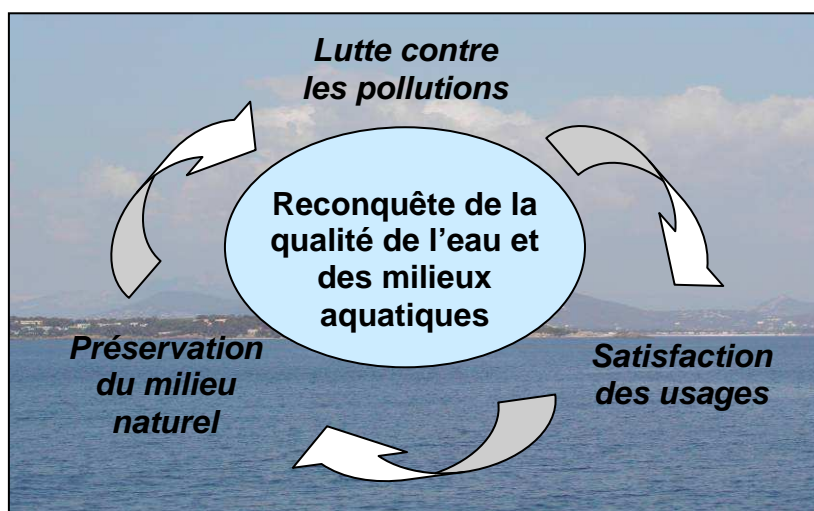
1.1 La démarche contrat de baie

Un engagement technique, moral et financier

Elaboré sur cinq ans, un contrat de baie est un programme d'actions environnemental constituant avant tout un engagement moral, technique et financier entre maîtres d'ouvrage locaux et partenaires financiers (Europe, Etat, Agence de l'Eau, Région, Département...).

S'inscrivant dans le cadre d'une gestion collective et équilibrée, un contrat de baie a pour principal objectif la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur un espace donné (masse d'eau dite homogène).

Néanmoins, cet outil opérationnel allie également la préservation du milieu naturel, la protection et la valorisation du patrimoine ainsi que la satisfaction des usages, le tout dans une perspective de développement durable.



Les objectifs d'un contrat de baie

Un outil opérationnel labellisé

Les contrats de baie ont été créés sur le modèle des contrats de rivière par une circulaire du 13 mai 1991 relative à l'amélioration de la qualité des eaux littorales.

Ils constituent un outil spécifique de contractualisation à l'échelle d'une baie et permettent la remise en état des milieux. Il s'agit également du seul outil partenarial labellisé par le Ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable.

1.2 Le cadre réglementaire

La Directive Cadre Européenne sur l'Eau

Adoptée en octobre 2000 et transcrite en droit français par la loi du 21 avril 2004, la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) est un texte qui engage les pays de l'Union Européenne dans un objectif de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Son ambition est la suivante : les milieux aquatiques (cours d'eau, plans d'eau, lacs, eaux souterraines, eaux littorales et de transition) doivent être en bon état d'ici 2015, sauf si des raisons d'ordre technique ou économique justifient que cet objectif ne pourra être atteint.

Cette directive préconise de travailler à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Il s'agit, dans le cadre de cette démarche, du bassin Rhône Méditerranée.

La DCE définit alors des objectifs précis, avec lesquels les objectifs locaux précisés dans la démarche du contrat de baie devront être cohérents.

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), ses décrets et circulaires d'application

Promulguée le 30 Décembre 2006, la nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, donne aux différents acteurs de l'eau les outils nécessaires à l'application de la DCE et à la réalisation de ses objectifs. Elle a pour finalité d'agir dans le sens d'une meilleure adéquation entre la ressource en eau et les besoins, le tout dans une perspective de développement durable.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont les deux principaux outils opérationnels instaurés par la loi sur l'eau et destinés à la mise en œuvre concrète de cette nouvelle gestion intégrée.

Le SDAGE Rhône Méditerranée & Corse, à l'échelle du bassin hydrographique

Issu de la loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992, le SDAGE définit une nouvelle politique de l'eau : la gestion équilibrée de la ressource dans chaque grand bassin hydrographique.

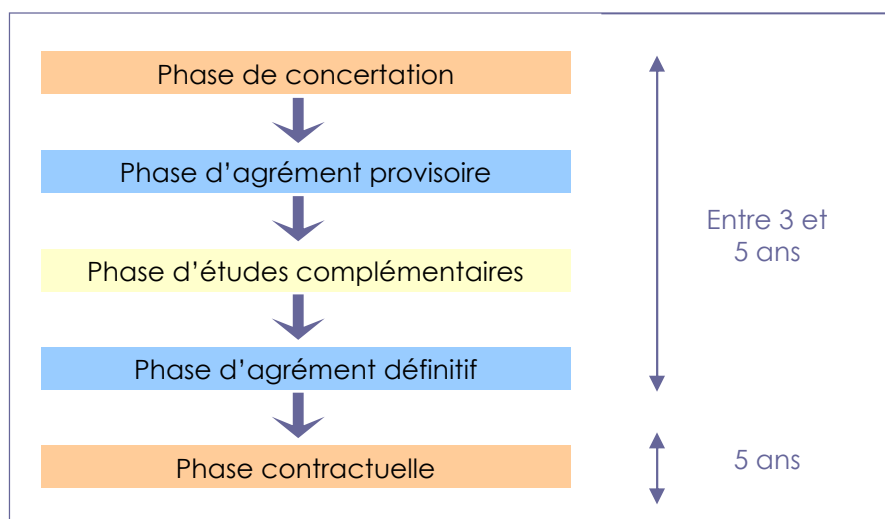
Le SDAGE Rhône Méditerranée & Corse de 1996 constitue le cadre de référence pour la politique de l'eau dans le bassin. Il définit également les règles d'encadrement pour l'élaboration locale des SAGE à l'échelle des sous-bassins.



Le processus d'actualisation du SDAGE doit permettre d'aboutir en 2009 à la validation d'un nouveau document de planification pour le bassin Rhône Méditerranée.

1.3 La procédure d'élaboration d'un contrat de baie

Sur le plan organisationnel, un contrat de baie se déroule en cinq phases successives :



Synoptique simplifié de l'organisation d'un contrat de baie

La phase de concertation

Première étape de la démarche, la phase de concertation est à la fois une phase d'information et une phase d'écoute.

En effet, elle consiste à identifier tous les acteurs locaux potentiellement concernés par la question de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire puis à les mobiliser et les informer.

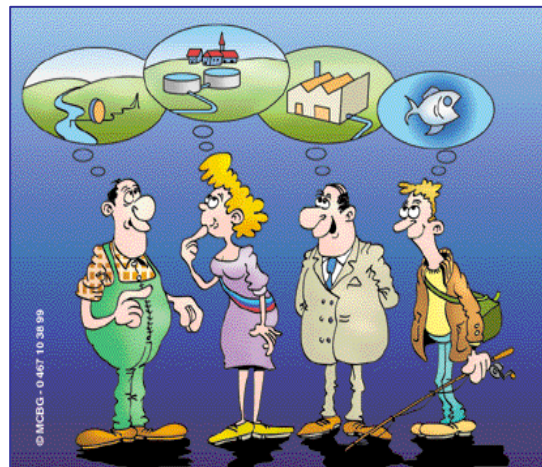
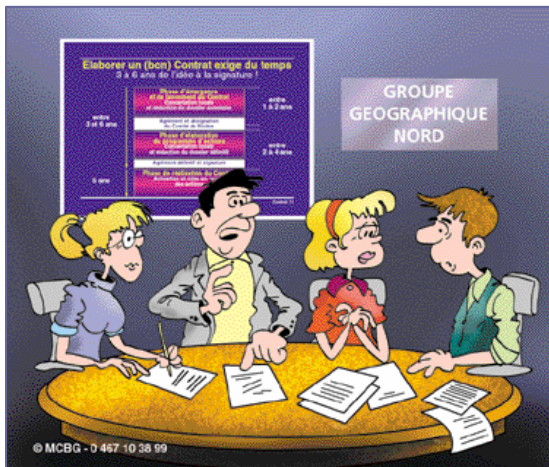
Parallèlement à cela, une approche de terrain complémentaire est nécessaire ; elle permet de rencontrer les acteurs individuellement afin de connaître et recueillir leurs problèmes locaux, leurs attentes et leur perception de la démarche.

Cette phase de concertation initiale permet de construire un terrain favorable pour le lancement du contrat de baie.

L'objectif est essentiellement triple :

1. Fournir le même niveau d'information aux acteurs concernés par l'eau et les milieux aquatiques

2. Identifier les thématiques clés de la démarche de contrat de baie
3. Bâtir la problématique contrat de baie avec l'ensemble des acteurs



Extrait du kit PPEau

La phase d'agrément provisoire

Elle consiste en l'élaboration du dossier de candidature ou dossier préalable qui sera soumis à l'avis et l'agrément provisoire du Comité de Bassin Rhône Méditerranée.

Ce dossier préalable comprend :

- Un diagnostic précis du territoire,
- Une première présentation des grandes orientations du contrat en terme de préservation, de restauration et d'usages de la baie,
- La nature et l'estimation des études complémentaires à réaliser,
- Les moyens humains, techniques et financiers à mettre en œuvre,
- La liste des documents d'orientation et de programmation disponibles intéressant le site,
- Le projet de composition du Comité de baie.

Si l'agrément provisoire est accordé, le Comité de baie sera alors constitué et sa composition arrêtée par le préfet. Cette instance continuera à associer trois collèges de personnes : l'Etat, les collectivités territoriales et les usagers.

La phase d'études complémentaires

Sur la base du dossier préalable, cette phase aura pour principal objectif de compléter les connaissances sur le territoire, soit dans des domaines où la pertinence est avérée soit dans des domaines encore jamais étudiés.

La phase d'agrément définitif

Elle consiste en l'élaboration du dossier définitif ou dossier final qui sera soumis à l'avis et l'agrément définitif du Comité de Bassin Rhône Méditerranée.

Ce dossier définitif comprend :

- Le catalogue des actions à réaliser suite à l'appel à projet auprès des maîtres d'ouvrage
- L'évaluation du coût des actions
- Le plan de financement

La phase contractuelle

Elle est officialisée par la labellisation et la signature du Contrat de baie par les différents partenaires (structure porteuse, maîtres d'ouvrage, partenaires financiers).

Elle se déroule en cinq ans et correspond à la phase de réalisation des actions et de suivi du contrat. Son animation est assurée par la structure porteuse du contrat, la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée.



Le contrat de baie est donc une démarche de gestion intégrée des zones côtières. Sa mise en place devra permettre de garantir la nécessité d'exigence environnementale sur ce secteur littoral en répondant aux objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, qui vise à atteindre le bon état écologique et chimique pour tous les milieux d'ici 2015.

2.2 Observations générales du SDAGE sur ce secteur

Concernant le territoire proposé, le SDAGE Rhône - Méditerranée - Corse, ou document de référence, fait état de :

- Un milieu écologiquement riche (frayères et nourriceries, ressources halieutiques, gisements de coquillages, herbiers de Posidonies, ...)
- Une pression anthropique importante (urbanisation, aéroport civil et militaire, agriculture, tourisme, activités balnéaires et nautiques, ...)
- Une qualité du milieu globalement moyenne (rejets urbains, qualité des cours d'eau, érosion littorale, espèces invasives, apports diffus ...)

Même si la zone proposée pour le projet de Contrat de baie des Iles d'or est contiguë à celle du Contrat de baie de la rade de Toulon (limite de liaison : la pointe de Carqueiranne), les problématiques et enjeux du territoire sont assez différents.

En effet, sur la rade de Toulon, la forte urbanisation, la présence d'installations industrialo-portuaires ainsi que les différentes pressions liées aux activités humaines témoignaient, au début du contrat, d'un état du milieu naturel très dégradé, tant au niveau de la qualité de l'eau que celle des milieux aquatiques.

Contrairement, sur les rades d'Hyères, la qualité du milieu marin est meilleure et certaines zones présentent des richesses biologiques exceptionnelles faisant l'objet de statuts de protection multiples. Néanmoins, les apports en provenance du bassin versant sont importants et doivent être pris en compte.

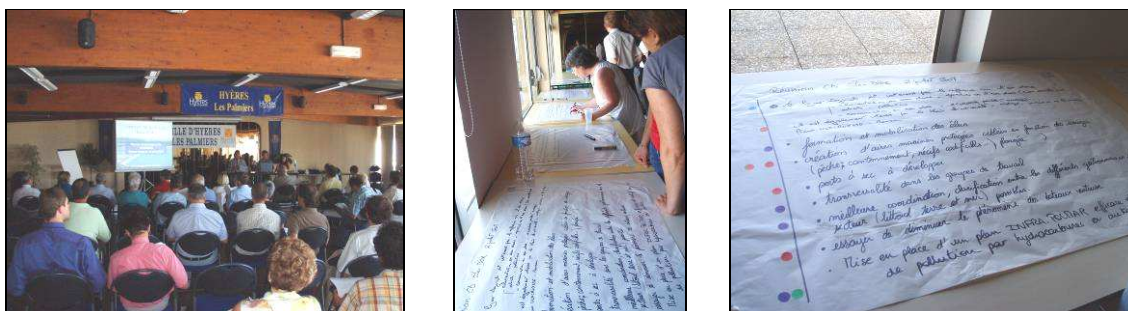
De plus, les territoires littoraux et insulaires de ce secteur subissent des pressions touristiques particulièrement fortes en période estivale. Il sera donc nécessaire de considérer cette spécificité et les impacts induits dans la poursuite de la réflexion.

2.3 La méthode de concertation

Élément clé dans la réussite de la démarche, la phase de concertation a été lancée le 2 juillet 2007 à l'occasion d'une réunion plénière organisée à l'Espace Nautique Hyérois.

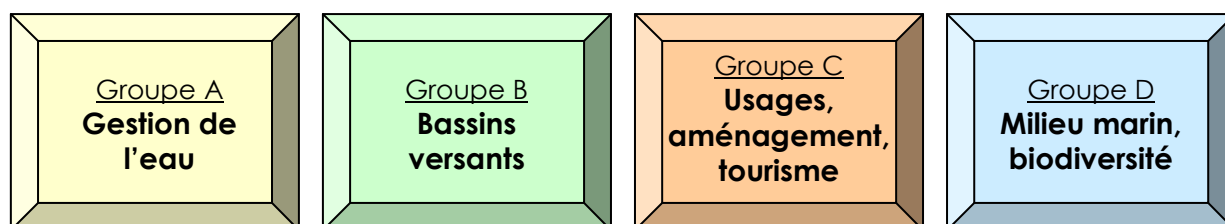
Rassemblant plus de 50 participants, cette réunion avait pour objectif principal d'informer et de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (élus, représentants de l'Etat, experts, usagers) sur la question de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que la mise en œuvre du projet de contrat de baie des Iles d'or.

Par le biais d'un atelier de concertation dynamique et fructueux, les personnes ainsi présentes ont pu s'exprimer librement, leurs idées ayant ensuite été regroupées par thématiques.



Atelier de concertation du 2 juillet 2007

Après réflexion, l'ensemble de ces données a permis de créer quatre groupes de travail thématiques et/ou géographiques :



La thématique "Communication, information, sensibilisation" a été considérée comme transversale à l'ensemble des groupes de travail.

Concernant la méthodologie suivie pour chacun des groupes, la première réunion a eu pour objectif d'affiner les contours du groupe en définissant les pistes de travail à explorer.

Puis chacune des réunions a permis d'approfondir l'une des pistes identifiées au travers de l'intervention de plusieurs experts ou acteurs locaux concernés par la problématique étudiée.

Une fois le sujet abordé ou le retour d'expérience présenté, une discussion constructive, riche en échanges et réflexions, a permis aux participants de réagir à chaque séance et de s'exprimer librement sur leurs approches et leurs attentes.

3. BILAN DE LA PHASE DE CONCERTATION PREALABLE

Dans le cadre de la réflexion menée pour la mise en œuvre du projet de contrat de baie des Iles d'or, Toulon Provence Méditerranée a opté pour une méthode basée sur la concertation. Le but était de favoriser un dialogue constructif entre les différents acteurs locaux pour la conduite de ce projet.

Les résultats de cette concertation peuvent être présentés de deux façons :

❖ D'un point de vue quantitatif...

La concertation a associé dès le départ les 20 communes concernées par le périmètre du projet mais l'adhésion aux groupes de travail est restée basée sur le volontariat.

Près de 100 personnes différentes se sont mobilisées pour participer aux groupes de travail, chaque séance permettant de réunir entre 15 et 30 personnes selon les thématiques.

Sur une année environ, une quinzaine de réunions ont été organisées sur l'ensemble des quatre groupes de travail. Ces réunions se sont tenues dans l'ancien magasin du Salin des Pesquiers, l'Espace Nautique Hyérois et la Chambre d'Agriculture du Var.

Au total, l'ensemble de ces ateliers de réflexion aura réuni plus de 300 participants.





A. Gestion de l'eau	37 inscriptions	26 structures représentées
B. Bassins versants	30 inscriptions	21 structures représentées
C. Usages, aménagement, tourisme	51 inscriptions	35 structures représentées
D. Milieu marin, biodiversité	32 inscriptions	26 structures représentées






❖ D'un point de vue qualitatif...

Chaque réunion a abordé une thématique précise au travers de plusieurs interventions sur le sujet. Les thématiques abordées ont été les suivantes :

Groupe A : Gestion de l'eau




Première réunion du groupe : définition des pistes de travail				
<p>2ème réunion: La ressource en eau</p> 	<p>CONSEIL GENERAL DU VAR Service Eau et assainissement (Mme Christelle BILLET) Schéma départemental des ressources et de l'alimentation en eau du Var</p>	<p>VILLE DE HYERES Service Eau, littoral, propreté (M. Jacques BRUNO) Alimentation en eau de l'île de Porquerolles</p>		
<p>3ème réunion: Les eaux usées urbaines</p> 	<p>VILLE DE CUERS Service Eau et assainissement (M. Jérôme BINOT) Mise en place d'un S.P.A.N.C. à l'échelle communale</p>	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU GAPEAU (M. Manuel BEDROSSIAN) Mise en conformité de la station d'épuration de la vallée du Gapeau</p>	<p>PARC NATIONAL DE PORT-CROS (M. Jean-Paul ROGER) Valorisation des produits d'épuration : exemple de l'île de Porquerolles</p>	
<p>4ème réunion : Observatoire du milieu marin*</p>  	<p><u>Eaux industrielles</u> Mise en place C.S.D. et A.M.R.</p>	<p><u>Eaux des navires</u> Opération Port propre</p>	<p><u>Pollutions accidentelles</u> Plan Infrapolmar</p>	<p><u>Qualité des eaux de baignade</u></p>

Groupe B : Bassins versants

Première réunion du groupe : définition des pistes de travail			
<p>2ème réunion: Pollutions diffuses</p> 	<p>CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR (M. Patrick ROBIN) Importance des activités agricoles sur le bassin versant du Gapeau</p>	<p>CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR Pôle horticole et maraîcher (M. Jean-Pierre MESGUEN) Pollution des eaux par les phytosanitaires</p>	<p>D.D.A.F. Service Eau et Milieux Aquatiques (Mme Sylvie CANAL) La zone vulnérable aux nitrates sur le département du Var</p>
<p>3ème réunion: Milieux aquatiques et inondations*</p>  	<p>Programme de réhabilitation des ripisylves sur le bassin versant du Gapeau Gestion, mise en valeur et aménagement du Maravenne</p>	<p>Etude de cohérence hydraulique du bassin versant du Gapeau Plan de Prévention des Risques d'Inondations</p>	<p>Réglementation : « Directive Inondations »</p>

(* Réunions programmées en janvier 2009)

Groupe C : Usages, aménagement, tourisme

Première réunion du groupe : définition des pistes de travail			
<p>2ème réunion: La plaisance</p> 	<p>VILLE DE LA LONDE Service des ports (M. Hervé DUCHEMIN) La gestion locale d'un port de plaisance</p>	<p>OBSERVATOIRE MARIN DU LITORAL DES MAURES (M. Frédéric THIEBAUT) Campagne Ecogestes pour la Méditerranée</p>	
<p>3ème réunion: Usages économiques et activités du CELM</p> 	<p>PRUD'HOMIE DE PÊCHE DES SALINS (M. Jean CANALE) Les techniques de pêche : impacts et attentes en terme de qualité d'eau</p>	<p>DELEGATION GENERALE DE L'ARMEMENT (M. Jean-Paul DUBAUX) Présentation des activités du Centre d'Essais de Lancement de Missiles</p>	<p>TOULON PROVENCE MEDITERRANEE (M. Guirec QUEFFEULOU) Présentation du projet SUBMED</p>
<p>4ème réunion : Aménagement, frange littorale, tourisme</p> 	<p>VILLE DE HYERES Service Eau, littoral, propreté (Mlle Magali PONTIER) Erosion littorale et surveillance du trait de côte : expérimentation sur la plage de La Capte</p>	<p>ASSOCIATION MER-TERRE (Mme Isabelle POITOU) Pollution par les macro déchets</p>	<p>ASSOCIATION NATUROSCOPE (M. Sébastien HEYNDRIKX) Les sentiers sous-marins, un outil de sensibilisation et de gestion</p>

Groupe D : Milieu marin, biodiversité

Première réunion du groupe : définition des pistes de travail			
<p>2ème réunion: Etat des lieux</p> 	<p>PARC NATIONAL DE PORT-CROS (M. Alain BARCELO) Synthèse des richesses biologiques sur le territoire des Îles d'Hyères</p>	<p>TOULON PROVENCE MEDITERRANEE Salins d'Hyères (Mme Frédérique GIMOND-LANTERI) Plan de gestion des anciens Salins d'Hyères</p>	
<p>3ème réunion: Espèces</p> 	<p>INSTITUT OCEANOGRAPHIQUE PAUL RICARD (M. Yvan MARTIN) Expérimentation de repeuplement du littoral: le cas de l'oursin</p>	<p>ASSOCIATION TELO SUB (M. Eric PIRONNEAU) Stratégie communale de lutte contre l'expansion des Caulerpa</p>	<p>INSTITUT OCEANOGRAPHIQUE PAUL RICARD (Mlle Elodie ROUANET) Intérêt des espèces patrimoniales marines sur le territoire du projet de contrat de baie</p>

Le rôle des groupes de travail ainsi mis en place était multiple :

- Favoriser l'échange d'information, de connaissances et de points de vue
- Mettre à contribution les compétences de chacun des partenaires
- Fournir une approche de terrain complémentaire
- Responsabiliser les acteurs par rapport à la démarche contrat de baie

4. SYNTHÈSE DU TRAVAIL DES GROUPES

Il est important de rappeler que ces groupes de travail techniques ont pour principal objet de broser l'ensemble des enjeux du territoire et d'essayer de faire une photographie de la situation existante sur différentes thématiques.

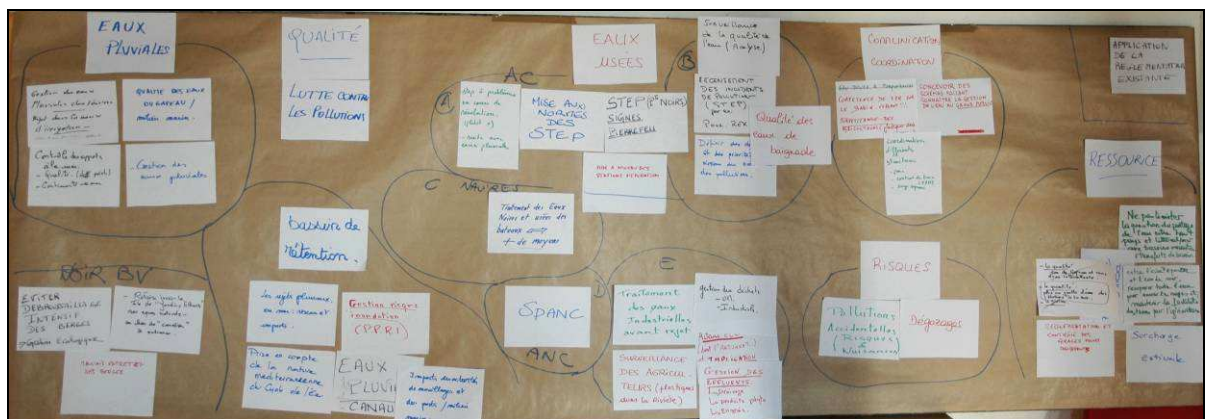
Chaque séance de travail a été un véritable atelier de réflexion, un espace de discussion constructif qui a permis de mettre en avant un certain nombre de points particuliers sur chacune des thématiques traitées.

LE GROUPE DE TRAVAIL "GESTION DE L'EAU"

L'approche suivie par ce groupe de travail était une approche technique et devait permettre de mettre en évidence les problèmes liés à l'eau sur le territoire concerné par le projet de contrat de baie.

L'atelier participatif mis en place lors de la première réunion de ce groupe a permis de dégager les pistes de travail suivantes :

- ♦ Eaux pluviales – Aspect qualitatif
- ♦ Eaux usées (assainissement collectif, assainissement autonome, eaux industrielles, eaux des navires, observatoire du milieu marin)
- ♦ Ressource en eau
- ♦ Risques (pollutions accidentelles, dégazages)
- ♦ Communication, coordination



Panorama de l'atelier de travail du groupe « Gestion de l'eau »

Parmi les pistes identifiées, certaines ont fait l'objet d'une réunion plus spécifique : la ressource en eau et les eaux résiduaires urbaines.

Concernant la **ressource en eau**, le Conseil Général du Var a présenté le schéma départemental des ressources et de l'alimentation en eau réalisé entre 2004 et 2006.

Sur le territoire proposé pour le Contrat de baie des Iles d'or, l'approche a été à la fois quantitative et qualitative. Elle a permis de mettre en évidence les points suivants :

Approche quantitative : une adéquation et un équilibre à trouver entre besoins et ressources

- ◆ Des besoins en eau en expansion, liés à une augmentation de la population permanente mais également à une sur fréquentation touristique, notamment estivale.

Cette expansion se traduit essentiellement par une augmentation du nombre d'abonnés ainsi qu'une augmentation des consommations annuelles.

- ◆ Des ressources en eau souterraine limitées (zones à très faible potentialité aquifère sur 80% du territoire concerné par le projet de contrat de baie) et fragilisées (remontée du biseau salé)
- ◆ Une diversification des ressources en eau moyenne voire insuffisante sur certains secteurs du bassin versant
- ◆ Un problème de gestion des débits du Gapeau (volumes d'eau dérivés considérables)

Approche qualitative : Surveiller et protéger la qualité des ressources

- ◆ Une protection des captages à renforcer
- ◆ Un contrôle des forages privés insuffisant
- ◆ Une attention particulière sur les pollutions diffuses

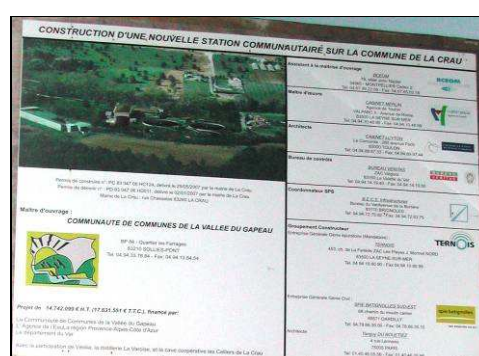
Concernant les **eaux résiduaires urbaines**, l'approche a été cette fois essentiellement qualitative.

Lors de la réunion spécifique consacrée à cette thématique, ont été abordées la mise en conformité des stations d'épuration, les installations d'assainissement autonome et la valorisation des produits d'épuration.

Approche qualitative : surveiller la qualité des eaux apportées au milieu marin

- ◆ Adapter le traitement des eaux usées urbaines aux qualités et niveaux de rejet exigés

Cela passe par la mise en conformité des unités de dépollution présentes sur le territoire, comme les travaux engagés sur les stations de Hyères/ Carqueiranne ainsi que la vallée du Gapeau, ceci dans le but d'améliorer les performances attendues et garantir au milieu récepteur un niveau de rejet acceptable.



Mise en conformité des stations d'épuration de Hyères/Carqueiranne et la vallée du Gapeau

Cela passe également par une surveillance et un contrôle du bon fonctionnement des installations individuelles.

- ◆ Suivi des rejets des petites unités d'épuration (communes du secteur nord du bassin versant du Gapeau)
- ◆ L'assainissement sur l'île du Levant
- ◆ Etat des systèmes de réseaux de collecte d'eaux usées
- ◆ Analyse de l'existant concernant le réseau pluvial
- ◆ Communication des réseaux pluviaux et réseaux d'assainissement
- ◆ Dispositifs de récupération des eaux des navires
- ◆ Surveillance de la qualité des eaux de baignade
- ◆ Gestion et traitement des effluents industriels

Quelques remarques d'ordre quantitatif ont aussi concerné les eaux usées :

- ◆ Dimensionnement des ouvrages de collecte et de traitement
- ◆ Recyclage des eaux traitées

Approche qualitative : la prise en compte des risques de pollution

- ◆ Surveillance et diagnostic des rejets illicites en mer (dégazages, pollution accidentelle)
- ◆ Mise en place d'un plan Infrapolmar

Les réflexions et discussions issues de ce groupe de travail ayant été très riches, il semble donc que la question liée à la gestion de l'eau sur le territoire soit capitale. Plus précisément la lutte contre la pollution domestique, qui apparaît comme un objectif phare de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

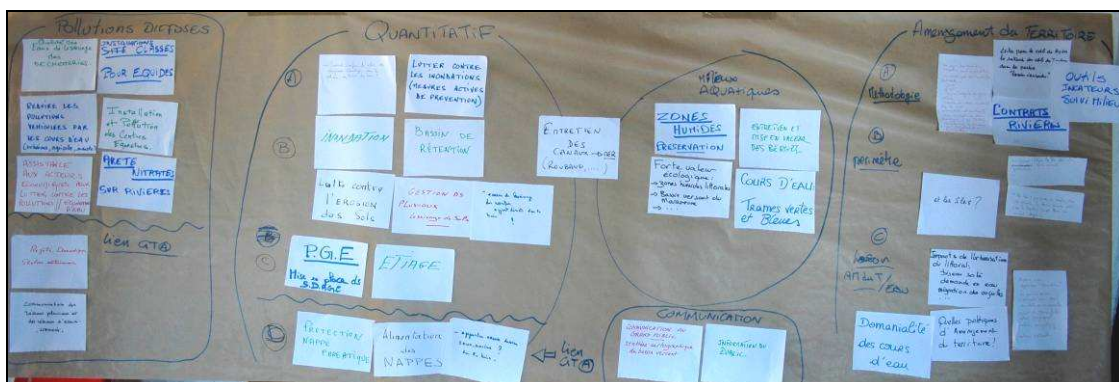
xxxxxx

LE GROUPE DE TRAVAIL "BASSINS VERSANTS"

L'approche suivie par ce groupe de travail était une approche géographique, dans le but de prendre en compte les problématiques des bassins versants (qualitatif et quantitatif) et ainsi mettre en évidence la solidarité amont/aval entre ceux-ci et le milieu récepteur.

L'atelier participatif mis en place lors de la première réunion de ce groupe a permis de dégager les pistes de travail suivantes :

- ◆ Pollutions diffuses
- ◆ Eaux pluviales – Aspect quantitatif
- ◆ Aménagement du territoire
- ◆ Communication, information



Panorama de l'atelier de travail du groupe « Bassins versants »

Parmi les pistes identifiées seule une réunion spécifique sur la thématique des **pollutions diffuses** a pu être réalisée dans ce groupe de travail.

Avec la contribution de la Chambre d'Agriculture du Var ainsi que la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, cette réunion a permis de mettre en évidence une problématique assez forte sur les apports diffus issus du bassin versant.

Approche qualitative : connaissance et contrôle de la qualité des apports à la mer issus du bassin versant

- ◆ Etat de la qualité des eaux du Gapeau par rapport au milieu marin
- ◆ Identification des molécules phytosanitaires à surveiller pour le suivi de la qualité des eaux du bassin versant du Gapeau
- ◆ Analyse de l'impact des produits de substitution utilisés dans l'agriculture actuelle
- ◆ Surveillance des produits phytosanitaires utilisés sur les surfaces non agricoles
- ◆ Récupération et recyclage des excédents d'eaux chargées (horticulture hors sol, pépiniéristes)
- ◆ Identification des zones sensibles soumises aux pollutions nitratées
- ◆ Pollutions diffuses issues des centres d'équarrissage
- ◆ Pollutions diffuses issues des centres équestres
- ◆ Problème des lixiviats

Approche quantitative : connaissance et gestion des flux quantitatifs apportés au milieu marin

Cette approche a concerné essentiellement la **gestion des eaux pluviales**. Plusieurs points ont ainsi montré un intérêt particulier :

- ◆ Gestion des risques d'inondation (P.P.R.I.)
- ◆ Systèmes d'alerte prévention inondations
- ◆ Plan de Gestion des Etiages
- ◆ Bassins de rétention
- ◆ Lutte contre l'érosion des sols
- ◆ Eaux de lessivage des routes
- ◆ Eaux pluviales - Rejet dans les canaux d'irrigation



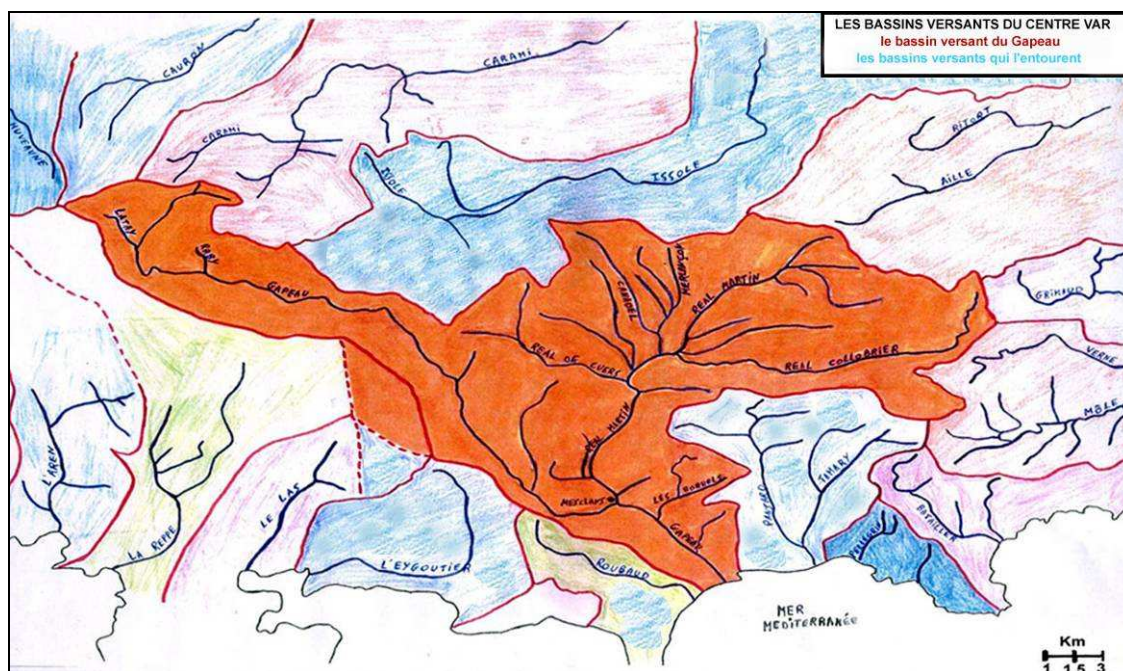
D'autres réflexions concernant les **milieux aquatiques** ont été menées dans cette phase de concertation et plusieurs points semblaient récurrents :

- ◆ Un entretien des canaux
- ◆ Création de trames vertes et bleues sur le territoire
- ◆ Entretien et mise en valeur des berges



Concernant le Gapeau, un programme pluriannuel de restauration et d'entretien des ripisylves est mis en œuvre depuis 2000 par la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau (débroussaillage, nettoyage du lit et des berges, abattage préventif, levée d'embâcles et plantations).

Concernant les autres cours d'eau, une étude de définition a été lancée en 1999 par la ville de La Londe les Maures pour la mise en place d'un schéma de gestion, de mise en valeur et d'aménagement du Maravenne et de son bassin versant.



Source : Association des Amis de la Presqu'île de Giens

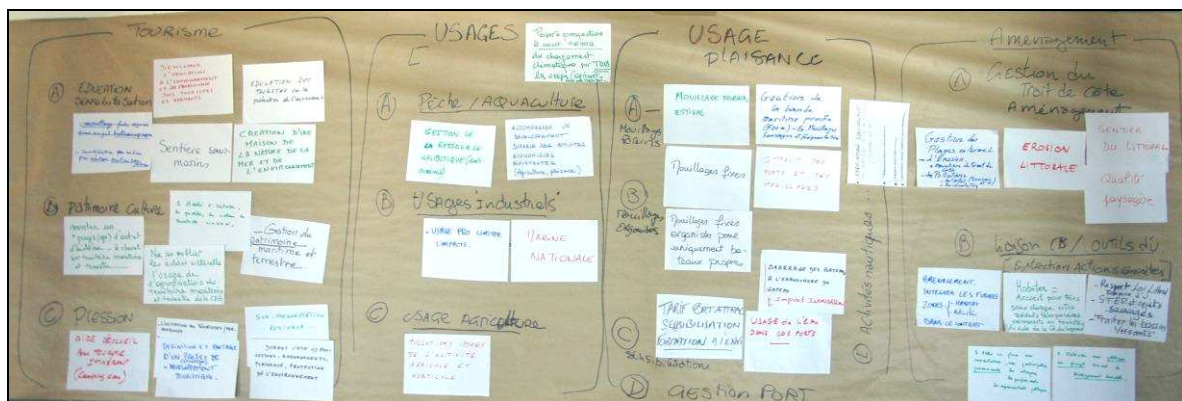
xxxxx

LE GROUPE DE TRAVAIL "USAGES, AMENAGEMENT, TOURISME"

L'approche suivie par ce groupe de travail était de mettre en évidence l'importance et la diversité des activités humaines sur le milieu marin, leurs attentes en terme de qualité d'eau ainsi que les impacts potentiels qu'elles peuvent générer sur l'environnement.

L'atelier participatif mis en place lors de la première réunion de ce groupe a permis de dégager les pistes de travail suivantes :

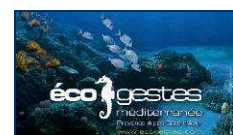
- ◆ Plaisance (mouillages forains, mouillages organisés, gestion des ports)
- ◆ Usages économiques (pêche, plongée, activités nautiques, activités de défense)
- ◆ Aménagement et frange littorale
- ◆ Tourisme (éducation, patrimoine, pression)



Panorama de l'atelier de travail du groupe « Usages, aménagement, tourisme »

A partir de ces pistes de travail, trois réunions spécifiques ont été organisées pour ce groupe.

Concernant la **plaisance**, l'accent a été porté sur deux points essentiels : la gestion des ports et les actions de sensibilisation à développer auprès des usagers de la mer.



A partir des interventions de la ville de La Londe les Maures et l'observatoire marin du littoral de Maures, les discussions ont permis de mettre en avant certaines problématiques d'intérêt majeur sur le territoire :

- ◆ Organisation des zones de mouillages
- ◆ Impact des mouillages sur la qualité des eaux

- ◆ Gestion de la bande maritime proche (balisage)
- ◆ Amarrage des bateaux à l'embouchure du Gapeau
- ◆ Promouvoir les comportements respectueux de l'environnement marin auprès des usagers de la mer (plaisanciers, pêcheurs de loisirs...)
- ◆ Proposition d'action de sensibilisation via les capitaineries, les sociétés nautiques, les écoles de navigation (code de l'éco conduite)...

Concernant les **usages économiques**, la réunion a concerné principalement deux activités dont l'importance est très forte sur la rade : la pêche et la plongée. Néanmoins, la réunion de concertation initiale a montré que d'autres activités comme les pratiques loisirs des véhicules nautiques à moteurs (scooters des mers) sont également à prendre en compte, notamment en termes d'impacts sur la qualité de l'eau et les fonds marins.

- ◆ Gestion de la ressource halieutique et gestion durable des pêches
- ◆ Mettre en œuvre des solutions pour réduire l'impact des ancres sur les zones sensibles (mouillages écologiques, oringage...)

Concernant les **activités de défense**, cette réunion spécifique a permis de connaître les principales activités militaires sur la rade. Les conclusions ont montré qu'il existe une activité sous-marine assez importante, notamment sur le secteur au Nord de l'île du Levant (largage de torpilles par le Centre d'Essais de Lancement de Missiles et entraînement autonome de la Marine Nationale).

- ◆ Impacts environnementaux des essais de défense réalisés en faible profondeur
- ◆ Réflexion à mener sur la déconstruction des coques

Concernant les problématiques liées à **la frange littorale, l'aménagement et le tourisme**, la dernière réunion de ce groupe a permis d'aborder la pollution par les macro déchets, la gestion du trait de côte et l'éducation à l'environnement via les sentiers sous-marins.

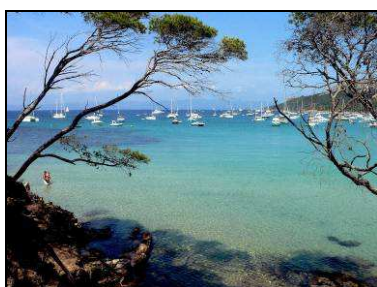
Les discussions ont alors souligné l'importance de la surveillance et de la gestion du trait de côte sur ce territoire, la perturbation des processus hydro sédimentaires favorisant les phénomènes d'érosion sur certains secteurs.

L'ensemble des échanges ont ainsi permis de dégager certains points d'intérêt particulier :

- ◆ Identification des caractéristiques locales (quantité, typologie, origine) de la pollution par les macro déchets
- ◆ Proposition d'installation de bacs sur les ports pour la récupération des macro déchets
- ◆ Identification des zones les plus érodées et détermination des causes de l'érosion
- ◆ Erosion littorale : actions de prévention, actions de restauration et actions de lutte contre les phénomènes érosifs
- ◆ Suivi bathymétrique de l'évolution des plages
- ◆ Importance d'intégrer l'impact des changements climatiques, notamment en terme de montée des eaux, dans les phénomènes d'érosion
- ◆ Communication et sensibilisation via le développement des sentiers sous-marins
- ◆ Proposition de création d'une maison de la nature, la mer et l'environnement

Lors des réunions de ce groupe de travail « Usages, aménagement, tourisme », la problématique récurrente liée à la sur fréquentation estivale de l'espace littoral et insulaire a été largement identifiée.

La démarche de gestion qui sera mise en place devra donc considérer sérieusement cette spécificité et prendre en compte les impacts liés à ces pressions touristiques.

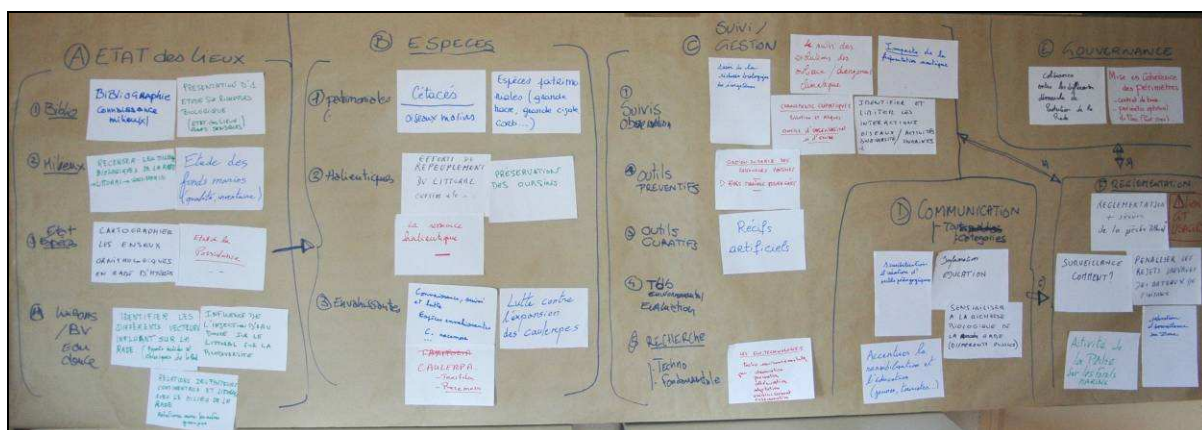


xxxxx

L'approche suivie par ce groupe de travail était de mettre en évidence et de valoriser la richesse écologique du milieu marin présent sur le territoire du projet de contrat de baie.

L'atelier participatif mis en place lors de la première réunion de ce groupe a permis de dégager les pistes de travail suivantes :

- ◆ Etat des lieux
- ◆ Espèces
- ◆ Suivi – Gestion
- ◆ Gouvernance
- ◆ Règlementation



Panorama de l'atelier de travail du groupe « Milieu marin, biodiversité »

Il est nécessaire de préciser que la démarche contrat de baie ne présente pas d'aspect réglementaire en tant que tel, celui-ci relevant de la police de l'eau. Néanmoins, le contrat de baie peut joindre sa contribution en élaborant des chartes de bonne conduite et ce, dans différents domaines.

A partir des pistes de travail identifiées, deux réunions spécifiques ont été organisées. La première a porté sur les habitats d'intérêt communautaire et biocénoses rencontrés sur ce territoire et elle a mis en avant certains points :

- ◆ Connaissance cartographique des rades d'Hyères (biocénoses, enjeux ornithologiques)
- ◆ Etude des biocénoses en tant qu'indicateur de l'évolution d'un milieu
- ◆ Meilleure connaissance des échanges est/ouest (courant ligure) et des échanges continent/mer

- ◆ Création d'aires marines protégées, ciblées en fonction des usages
- ◆ Création de récifs artificiels

La seconde a quant à elle mis l'accent sur le volet "Espèces", qu'il s'agisse d'espèces patrimoniales, halieutiques ou invasives. On notera les points suivants :

- ◆ Efforts de repeuplement du littoral (cas de l'oursin par exemple)
- ◆ Proposition de mise en place de zones sanctuaires pour certaines espèces réimplantées
- ◆ Connaissance, suivi et lutte contre les espèces marines invasives (Hyères, La Londe...)
- ◆ Sensibilisation et création d'outils pédagogiques

Il est important de souligner le réseau exceptionnel de sites naturels recensés sur la rade et les Iles d'or. Sur le plan marin, ce territoire compte de nombreuses zones protégées et/ou inventoriées et constitue le siège d'une biodiversité remarquable et remarquée à l'échelle mondiale.

Il paraît donc essentiel de préserver et valoriser la richesse biologique des écosystèmes côtiers sur l'ensemble du territoire concerné par le projet de contrat de baie des Iles d'or, et également de travailler sur les espèces marines en tant qu'indicateur de l'état de santé d'un milieu.

Ce point est très important dans une démarche type contrat de baie puisque la comparaison de l'état des peuplements et/ou biocénoses en début de contrat puis en fin de contrat peut être significative quant à la réussite et aux effets bénéfiques des actions menées.



xxxxx

A côté de l'animation des groupes de travail, plusieurs rencontres ont été menées afin d'échanger des informations d'ordre méthodologique ou technique mais aussi afin de recueillir les points de vue d'autres acteurs et vérifier comment la démarche était perçue.

La rencontre des acteurs locaux chez eux, sur leur territoire, est importante dans ce type de démarche. Elle consiste à créer un lien de confiance via des rencontres individuelles et doit permettre d'identifier l'intérêt de cet acteur par rapport à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

La concertation, qu'elle soit globale ou locale, est un élément clé de la réussite d'une démarche type contrat de baie. C'est la raison pour laquelle ces rencontres seront multipliées dans les mois à venir. Elles auront alors un triple objectif :

- Informer et écouter
- Avoir une approche de terrain complémentaire
- Faire des acteurs locaux le porte-parole de la démarche

5. QUELLE SUITE A DONNER POUR 2009 ?

Après un an et demi de concertation préalable, l'ensemble des observations et discussions menées dans les différentes réunions de travail a été restitué dans ce document de synthèse de la manière la plus fidèle possible.

Ces réflexions semblent montrer que la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur ce territoire est une problématique centrale. De plus, l'atteinte du bon état écologique et chimique pour tous les milieux est imposée par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau d'ici 2015.

A partir de ces éléments, il semble donc que l'outil contrat de baie soit pertinent sur ce secteur et permette de répondre à ces préoccupations. En effet, le nombre important d'axes de travail identifiés montre que l'organisation au sein d'un contrat de baie permettra d'apporter une valeur ajoutée et une efficacité pour atteindre les objectifs fixés.

Dans cette optique, ce document concerté devra permettre de préparer efficacement la deuxième phase du contrat, à savoir l'élaboration du dossier préalable ou dossier de candidature.

Ce dossier devra précisément définir l'état de santé de la rade et son bassin versant et ce, à partir de l'état des connaissances actuelles, c'est-à-dire des documents et études disponibles, après enquête menée auprès des collectivités territoriales et des usagers.

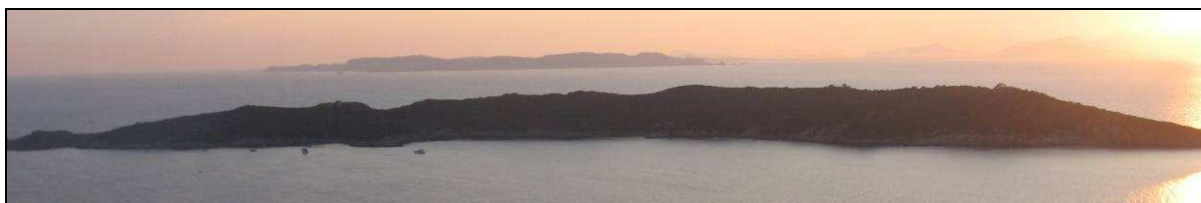
Au-delà du descriptif de l'état des sites et des usages, le diagnostic devra également dégager une capacité d'analyse et de synthèse des milieux. En particulier, le dossier préalable devra aboutir à une cartographie globale de la rade, présentant par secteur géographique les atouts, les enjeux, les contraintes et les problèmes du territoire.

Il sera donc important de définir précisément les objectifs en terme de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et surtout de les quantifier afin de pouvoir apprécier, en fin de contrat, s'ils ont été atteints ou pas.

En se basant sur ce diagnostic, le dossier préalable devra, si besoin est, proposer les études complémentaires à réaliser, identifier leur nature et estimer leur coût. Ces études complémentaires seront à la charge de la structure porteuse du contrat, la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée.

Enfin, le dossier préalable qui sera soumis à l'agrément provisoire du Comité de bassin Rhône Méditerranée, devra présenter un projet de composition du futur Comité de baie, instance rassemblant des représentants des collectivités territoriales, de l'Etat et des usagers.

Préalablement à ce Comité de baie, un Comité d'orientation sera constitué dès le début de l'année 2009 afin de statuer sur différents points tels que la délimitation du périmètre définitif, déterminé en fonction de sa cohérence et sa pertinence par rapport au projet.



Contact

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Direction de l'Aménagement, de l'Environnement et du cadre de vie
et du Tourisme (D.A.E.T.)

Service environnement

Tél : 04 94 05 35 25

environnement@tpmed.org